

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2
Mention :	CULTURES, SOCIÉTÉS, ESPACES : MONDES MODERNES ET CONTEMPORAINS					
Spécialité :	Recherche : Mondes modernes et contemporains : histoire moderne, histoire contemporaine, histoire de l'art moderne, histoire de l'art contemporain, sociologie et musicologie					
Volume horaire étudiant :	125 h	h	h	h		125 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Serge WOLIKOW	Valérie CHAPOTOT
21000 DIJON	Faculté des Lettres 2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.61 valerie.chapotot@u-bourgogne.fr
Composante de rattachement : U.F.R. Sciences Humaines	

La présentation ci-dessous vaut pour les six formations disciplinaires proposées dans le cadre de la mention.

Objectifs de la formation et débouchés

Objectifs de la formation

La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une maîtrise ou d'une 1^{re} année de master dans les spécialités : histoire moderne, histoire de l'art moderne, histoire contemporaine, histoire de l'art contemporain, musicologie et sociologie.

Elle est destinée à approfondir les méthodologies de la recherche dans les champs disciplinaires concernés, à la fois par la confrontation des savoirs dans le cadre de démarches pluridisciplinaires et par des traitements spécifiques des approches disciplinaires.

Cette interdisciplinarité s'inscrit dans le cadre des démarches de l'UMR 5605 à laquelle participe la majeure partie des disciplines réunies dans cette formation.

Débouchés

La formation a pour premier objectif de préparer les étudiants à la poursuite d'études dans le cadre du doctorat. Elle leur offre également un bon niveau de culture dans le domaine des sciences humaines et sociales qui ouvre la voie aux concours de recrutement de la fonction publique d'Etat ou territoriale, comme à des postes de chargés de mission dans les domaines de la culture, de la valorisation du patrimoine, ou de l'aménagement du territoire.

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation

- formation généraliste dans le domaine des sciences humaines et sociales,
- compétences dans la méthodologie de la recherche appliquée à la formation disciplinaire choisie,
- expériences de la valorisation de la recherche, de son accompagnement technique ou culturel dans le

cadre de stages,
- apprentissage d'un usage de langues étrangères adapté à la recherche.

Modalités d'admission

- sur sélection :

La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une maîtrise ou d'une 1^{re} année de master dans les spécialités : histoire moderne, histoire de l'art moderne, histoire contemporaine, histoire de l'art contemporain, musicologie et sociologie.

La sélection des étudiants candidats est opérée sur dossier, comportant un curriculum vitae détaillé, une note brève de présentation du projet de recherche, un résumé d'environ cinq pages du mémoire de maîtrise ou de M1, un document attestant l'obtention d'une maîtrise ou d'un M1 dans une des disciplines du M2 accompagné d'un relevé de notes, une photo d'identité, des coordonnées téléphoniques ou électroniques.

Dépôt des candidatures : au secrétariat, fin septembre au plus tard.

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

BOURSES

Les bourses de M2 Recherche sont attribuées sur critères universitaires par classement des professeurs responsables de chaque diplôme. Les demandes doivent être effectuées par internet entre le 15 janvier et le 30 avril de l'année universitaire précédant l'année au titre de laquelle l'inscription en M2 Recherche est sollicitée. A partir de la mi-septembre, les étudiants doivent également retirer un dossier auprès du service des bourses de la Faculté des Lettres, bureau 166A, tél. : 03.80.39.56.08. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de ce même service.

Organisation et descriptif des études

SEMESTRES 3 ET 4 Intitulés et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type d'examen et coefficient			
	CM	TD	TP			Coef.	Coef.	Coef.	Total
UE 1 Outils					5	1			1
Archivistique ou langue étrangère	25								
UE 2 Méthodes					5	1			1
- Séminaires de méthodologie	25								
- Epistémologie des sciences sociales et historiques	25								
UE 3 Séminaires					10	2			2
Séminaires de recherche	50								
UE 4 TER et stage					40		8		8
TOTAL SEMESTRES 3 & 4	125				60				

CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal - écrit, oral ; EP = épreuve pratique

LABORATOIRES D'ACCUEIL

UMR 5605. Centre Georges Chevrier « Ordre et Désordre dans l'Histoire des Sociétés »

Centre Interactions Culturelles Européennes, (C.I.C.E), EA 2977

Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Exception faite du Travail d'Etudes et de Recherche, le contrôle des connaissances s'effectue en contrôle continu (notes de synthèse, comptes rendus de séminaires, présentation des travaux, rapport de stage).

Sessions d'examen

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Compensation : L'année est validée si la moyenne générale des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Capitalisation : Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.